

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 06 DÉCEMBRE 2022

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu devant avoir lieu le 6 décembre, à 19h00 à la salle du conseil située au 1111 rue du Parc

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. ADMINISTRATION
- **3 RESSOURCES HUMAINES**
- 4. COMMUNICATION
- 5. FINANCES
 - 5.1 Dépôt et présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
 - 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
 - 5.3 Dépôt et présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
 - 5.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
- 6. BIENS ET SERVICES
- 7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. AFFAIRES DIVERSES
- 12. CLÔTURE
 - 12.1 Période de questions du public
 - 12.2 Période d'intervention des élus
 - 12.3 Levée de la séance